

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 3 juin 2019, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël  
Jean-Guy Lapierre  
Yvon Charette  
Charles Desrochers

Mesdames les conseillères Chantal Thibault et Rose-Anne Lévesque sont absentes.

Madame Cindy Paquin secrétaire-trésorière adjointe, est présente.

**2019-06-146                      Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'accepter l'ordre du jour en ajoutant 3.24 pour un avis de motion afin de modifier le règlement régissant les normes du camping municipal.

Adoptée

**2019-06-147                      Adoption des procès-verbaux**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'adopter le procès-verbal du 6 mai tel que rédigé.

Adoptée

**2019-06-148                      Liste des comptes payés au cours du mois de juin**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes payés au cours du mois de mai au montant de 20 522.18 \$ du chèque numéro C1910786 à C1910811 et du paiement direct numéro P1910012 à P1910031.

Adoptée

**2019-06-149                      Liste des comptes à payer**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 116 939.24 \$ du chèque numéro C1910812 à C1910823 et des paiements directs numéro P1910032 à P1910040.

Adoptée

**2019-06-150                      Dépôt des dépenses salariales**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'accepter le dépôt des dépenses salariales de mai des employés, élus et des pompiers tel que présenté.

Adoptée

**2019-06-151      Correspondance**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adoptée

**2019-06-152      Résolution 2019-05-123 – demande de dérogation 5 908 066**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de maintenir la résolution 2019-05-123 :

**Demande de dérogation 5 908 066**

Considérant une demande de dérogation mineure présentée par M. Marcel Dumas visant à construire un bâtiment secondaire détaché (garage) ayant une superficie de 371,55 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage 04-2009 prescrit une superficie maximale pour un bâtiment secondaire de 185 m<sup>2</sup> et une superficie maximale pour l'ensemble des bâtiments secondaires de 250 m<sup>2</sup> si la superficie du terrain est égale ou supérieure à 20 000 m<sup>2</sup>.

CONSIDÉRANT que seulement un bâtiment secondaire détaché sera implanté sur le terrain et que la superficie maximale totale des bâtiments secondaires détachés prescrite par le règlement 04-2009 est de 250 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le terrain a une superficie de 31 051,6 m<sup>2</sup>;

CONSIDÉRANT que le garage projeté sera situé dans la cour arrière;

CONSIDÉRANT que la construction ne porte pas préjudice au voisinage puisque la distance entre celle-ci et les maisons voisines est importante;

CONSIDÉRANT que la construction d'un garage de cette dimension accueillera tous les équipements des propriétaires et contribuera ainsi à la propreté du terrain;

IL EST RECOMMANDÉ au conseil municipal d'autoriser la construction d'un bâtiment secondaire détaché d'une superficie de 371,55 m<sup>2</sup>.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de ne pas accepter la recommandation du CCU et d'autoriser un bâtiment secondaire d'une superficie maximale de 250 mètres carrés.

Adoptée

**2019-06-153      Demande de dérogation 4 593 626**

Attendu une demande de dérogation mineure visant la construction d'un garage d'une hauteur de 7,32 m alors que le règlement de zonage 04-2009 prescrit une hauteur maximale de 6,1 m pour un bâtiment secondaire détaché et interdit la construction d'un bâtiment secondaire d'une hauteur supérieure à celle du bâtiment principal. Le bâtiment principal (résidence) a une hauteur de 5,79 m;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu de refuser la demande.

Adoptée

**2019-06-154      Demande de dérogation 2 999 755**

Attendu une demande de dérogation pour la construction d'une galerie de 7,32 m X 4,88 m (24' X 16') en porte-à-faux et sur pieux vissés empiétant dans la bande riveraine alors que le règlement de zonage 04-2009 interdit ce type de construction sur la rive;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de refuser la demande.

Adoptée

**2019-06-155      Demande d'un fossé sur la rue des Trembles**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu que le conseil attende le résultat d'arpentage de la rue avant de décider si des fossés sont nécessaires.

Adoptée

**2019-06-156      Demande d'acquisition du lot 2 998 222 par Jonathan Dupras**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de vendre le lot 2 998 222 à M Jonathan Dupras-Pilote au montant de 1.25\$ du mètre carré.

Ce terrain est vendu à la condition que le nouveau propriétaire tonde le gazon et qu'il n'y ait aucun entreposage.

Me Anabelle Bégin est mandatée pour rédiger l'acte et les signataires sont le maire Réjean Guay et la directrice générale et secrétaire-trésorière Nathalie Savard.

Adoptée

**2019-06-157      Adoption du règlement 04-2019 sur le traitement des élus**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'adopter le règlement 04-2019 sur le traitement des élus considérant l'information reçue à la séance de travail concernant la conformité de certains articles.

Adoptée

**2019-06-158      Adoption du règlement 05-2019 modifiant le règlement de construction 06-2009**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'adopter le règlement 05-2019 modifiant le règlement de construction 06-2009.

Adoptée

**2019-06-159      Avis de motion sur le projet de règlement de zonage**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre donne avis de motion sur le projet de règlement de zonage.

Adoptée

**2019-06-160      Achat d'un camion de service pour la municipalité**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de faire l'acquisition d'un camion de service pour la municipalité. Il y aura des frais de 1000\$ pour les installations de remorquage ainsi que le filage pour une remorque

Adoptée

**2019-06-161      Fabrication de pierre nette et MG20 – budget maximal de 75 000\$**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu de faire faire de la pierre nette et du MG20 pour un montant maximal de 75 000\$

Adoptée

**2019-06-162      Cima +, Avis technique – Chemin du Lac-Malartic**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu de payer l'avis technique de Cima + pour une problématique sur le chemin du Lac-Malartic.

Cette problématique sera soumise au Programme PIIRL.

Adoptée

**2019-06-163      Programme PIIRL – problématiques sur le chemin du Lac-Malartic**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de transmettre les 4 problématiques du chemin du Lac-Malartic au programme PIIRL qui seront évaluées par WSP qui a été mandaté par la MRC de la Vallée de l'Or.

Adoptée

**2019-06-164      Dépôt du rapport annuel du schéma de couverture de risques en incendie**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu de déposer le rapport annuel 2018 du schéma de couverture de risques en incendie tel que présenté.

Adoptée

**2019-06-165      InfoPage – contrat d'un an pour l'application**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'accepter l'entente de location de l'application mobile Info Page Alertes à compter du 1<sup>er</sup> mai 2019 au 30 avril 2020. Le montant est de 6.45\$ par mois par utilisateur et les taxes sont en sus.

Les utilisateurs seront responsables de leurs cellulaires et en cas de bris, ils devront l'assumer.

Adoptée

**2019-06-166      Achat de matériel pour l'aqueduc**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu de faire l'acquisition de matériel pour l'aqueduc du développement domiciliaire. Le coût des matériaux est de 14 500\$ taxes en sus.

Adoptée

**2019-06-167      Fabrique St-Paul**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu de refaire le drain du bâtiment pour un montant maximum de 40 000\$ et que la municipalité assume la facture.

Adoptée

**2019-06-168      Autorisation du 14<sup>e</sup> Cyclo-don de la Ressource le 10 août**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Charette et majoritairement résolu d'autoriser le 14<sup>e</sup> Cyclo-don de la Ressource le 10 août sur le territoire de Rivière-Héva.

Adoptée

**2019-06-169      Camp de jour – engagement de Laurie Maranda, Claudine Fortier et Michaël Richard**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu d'engager Laurie Maranda à titre de responsable du camp de jour 2019, Claudine Fortier à titre d'animatrice et Michaël Richard à titre d'animateur.

Les conditions de travail et la rémunération sont tels que discutés en séance de travail.

Adoptée

**2019-06-170      Formation secourisme en milieu de travail**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et majoritairement résolu que Cindy Paquin et Antonio Leblanc soient inscrits à la formation de secourisme en milieu de travail qui aura lieu les 5 et 6 juin à Landrienne.

Adoptée

**2019-06-171      Engagement de M Jean-François Baril à titre de pompier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'engager Jean-François Baril à titre de pompier.

Adoptée

**2019-06-172**      **Démission de M Patrice Bouchard à titre de pompier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu d'accepter la démission de Patrice Bouchard à titre de pompier.

Adoptée

**2019-06-173**      **Projet FireBag**

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers d'accepter le projet FireBag tel que présenté.

Ce projet de confection d'articles à partir de vieux habits de combat permettra la tenue d'une activité spéciale de prévention au cours de l'année qui sera ouverte à tous. L'activité sera organisée par le service des incendies.

Le montant pour la confection des articles est de 6 176.18\$ taxes incluses. La vente des articles remboursera la dépense.

Adoptée

**2019-06-174**      **Demande de remboursement de son kilométrage Mme Francine Morin – détour chemin du Lac-Malartic**

Attendu qu'une partie du chemin du Lac-Malartic a été inondé en mai dernier;

Attendu qu'il y avait un détour par le village de Rivière-Héva et qu'aucun citoyen n'était isolé au niveau de la sécurité civile;

Attendu que la municipalité a installé des barrières pour la fermeture de ce secteur le 11 mai dernier;

Attendu que des gens enlevaient les installations et passaient dans l'eau et il a été constaté que des gens y circulaient de façon non sécuritaire;

Attendu que le niveau d'eau était élevé dans la rivière et les fossés;

Attendu que la municipalité a été dans l'obligation d'installer des blocs en béton pour assurer la sécurité des gens, protéger l'infrastructure et l'environnement;

Attendu que Mme Francine Morin a fait part à la municipalité de son désaccord avec la fermeture d'une partie du Chemin du Lac-Malartic car elle ne voulait pas faire le détour;

Attendu que cette dernière a apporté ses frais de déplacement à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël et majoritairement résolu qu'aucun frais de déplacement ne sera remboursé.

Adoptée

**2019-06-175      Avis de motion concernant la modification du règlement du camping au Lac-Fournière**

Monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre donne avis de motion pour la modification du règlement du camping au Lac-Fournière.

Adoptée

**DIVERS**

**Compte rendu des dossiers des élus**

Chacun des élus informe les citoyens présents de ses dossiers respectifs

**QUESTIONS DU PUBLIC**

Le conseil a su répondre aux questions

**2019-06-176      Levée**

À 20h03, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et majoritairement résolu que la séance soit et est levée.

Adoptée

---

Cindy Paquin  
Secrétaire-trésorière adjointe

---

Réjean Guay  
Maire